

REFONTE DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE SOCIALE ET D'ÉGALITÉ DES CHANCES

La réforme de l'admission en première année est associée à un engagement institutionnel fort en matière d'ouverture sociale et de diversité, et à la décision d'atteindre 30% d'élèves boursiers de l'enseignement supérieur dans ses futures cohortes. L'enjeu général est de diversifier les recrutements en termes sociaux, territoriaux, géographiques, académiques et de profils. L'entrée sur Parcoursup dès 2021, qui permettra une diffusion plus large de l'offre de formation de Sciences Po, est l'occasion d'adapter, mais aussi de développer et d'amplifier, nos efforts en la matière.

Pour ce faire, Sciences Po s'engage à fixer des objectifs ambitieux de diversité en matière de recrutement, à étendre sa politique d'égalité des chances et à rénover le dispositif CEP.

Des objectifs ambitieux de recrutement

L'objectif « boursier » : du secondaire au supérieur

L'engagement d'accueillir 30 % d'élèves boursiers (contre 25 % actuellement) est l'un des principaux engagements en matière d'ouverture sociale, de cette réforme. Pour ce faire, plusieurs leviers seront activés pour favoriser la candidature d'élèves boursiers du secondaire ou de futurs boursiers du supérieur.

- Il sera important, dans un premier temps, d'intensifier la communication sur la politique d'ouverture et d'aide sociale de Sciences Po, qui se distingue dans le paysage de l'enseignement supérieur français par son caractère volontariste et intégré. Des séances d'information spécifiques seront organisées à destination de tous les candidats, lors des Journées Portes Ouvertes, dès la rentrée scolaire, pour les sensibiliser aux nombreux enjeux liés au statut de boursier, tant dans le cadre de leur candidature que dans celui de leur scolarité future à Sciences Po. Pour mémoire, tous les candidats boursiers de l'enseignement secondaire candidatant à Sciences Po sont intégralement exonérés des frais d'inscription.
- Une attention particulière sera portée aux candidats boursiers de l'enseignement secondaire qui, de fait, deviendront boursiers de l'enseignement supérieur. L'information sur la gratuité de la scolarité et l'abondement de la bourse du CROUS par Sciences Po sera également largement diffusée aux lycéens et à leurs familles.
- De même, les candidats non boursiers qui pourraient bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur CROUS à la rentrée universitaire seront invités à effectuer une simulation sur le site des CROUS puis, s'ils sont éligibles, à déposer un dossier en ligne sur le site du CROUS dès l'ouverture de la campagne, soit à la mi-janvier afin de bénéficier d'un traitement rapide du dossier. En effet, si les candidats déposent leur dossier en ligne dans ces délais, ils pourront attacher l'attestation sur la bourse du CROUS au dossier Parcoursup.

Les candidats boursiers du secondaire et du supérieur seront évalués selon les mêmes critères que tous les autres candidats, néanmoins la nouvelle procédure permettra, dans son déroulé, une meilleure prise en compte de l'environnement social et scolaire. La revue holistique des quatre piliers du dossier par des évaluateurs formés aux enjeux de la réforme et à la mesure qualitative des différents éléments du dossier permettra une valorisation du contexte socio-scolaire du candidat.

Enfin, Parcoursup est un levier important de visibilité de l'établissement et de ses formations qui vont pouvoir entrer dans les familles à plus grande échelle, qui permet par ailleurs l'interclassement automatique des boursiers du secondaire admis ou en liste d'attente.

L'objectif « territorial » : définir une stratégie

Sciences Po s'enorgueillit d'avoir un large recrutement national et international, ce qui ne se dément pas à l'aune du nombre de lycées desquels proviennent les candidats, puis ses étudiants, soit plus d'un millier au seul niveau de la France métropolitaine et ultramarine.

- Toutefois, rapporté aux plus de 2 500 lycées généraux et technologiques de France, il est possible d'élargir encore le recrutement.
- L'enjeu consiste également à diversifier les établissements d'origine, certains étant particulièrement aguerris à la culture de Sciences Po tandis que d'autres, peut-être moins familiers de nos objectifs et modalités d'admission, n'incitent pas leurs élèves à envisager les formations de Sciences Po.

La définition d'une stratégie de recrutement territorialisée dans le cadre de cette réforme sera menée dans le cadre de la mission confiée par Frédéric Mion à Ariane Azéma, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche et auteure, avec Pierre Mathiot, du rapport « Territoires et réussite »⁷ en 2019 sur la politique d'éducation prioritaire et les politiques rurales. La définition de cette stratégie territoriale intégrera le rôle des campus en région de Sciences Po dans six villes moyennes de France, tout en tenant compte également du déploiement des Instituts d'études politiques en région.

L'objectif « diversité des talents » : sportifs de haut niveau, musiciens et artistes confirmés

Sciences Po renouvelle son attachement à la diversité et aux parcours d'excellence et souhaite attirer dans ses formations de jeunes talents inscrits dans des filières d'excellence qui associent un goût pour leur discipline et un niveau reconnu par les instances idoines, sportive ou artistique, et les sciences sociales.

Pour ce faire, une politique de communication proactive sera développée lors de la prochaine campagne d'admission vis-à-vis des candidats à talents spécifiques, et notamment les sportifs de haut niveau, les musiciens et artistes confirmés. Comment recruter ces jeunes talents si particuliers qui, souvent, sont engagés de manière très exclusive dans leur discipline et sont toujours guidés par un enjeu majeur : concilier entraînements, compétitions et scolarité. Certains de ces jeunes talents n'osent pas candidater, craignant de devoir abandonner une pratique artistique exigeante, de niveau professionnel ou quasi professionnel.

- Sans passer par une procédure d'admission spécifique à destination de ces candidats, l'établissement souhaite être attractif vis-à-vis de cette population de sportifs de haut niveau, musiciens et artistes confirmés en leur offrant des conditions de réussite de leur scolarité et de leur art ou sport. Or, l'attractivité vis-à-vis de ces talents spécifiques repose essentiellement sur les conditions de scolarité que nous sommes en mesure de leur offrir.
- Il s'agit ainsi d'exprimer à ces candidats la promesse, en cas d'admission, d'un accueil et d'un accompagnement individualisé de leur parcours, sous diverses formes : étalement de la scolarité, aménagements des emplois du temps, possibilité de report ou d'année de césure pour les

⁷ <https://www.education.gouv.fr/rapport-mission-territoires-et-reussite-7577>

préparations aux jeux olympiques, le cas échéant. La scolarité pourra ainsi être aménagée afin que les admis puissent conjuguer leur parcours aux contraintes spécifiques de leur discipline, affirmant ainsi très clairement la volonté d'accueillir parmi les étudiants de Bachelor de Sciences Po ces jeunes talents, artistes et sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, Sciences Po continuera à inscrire l'accessibilité au cœur de sa politique d'égalité des chances. Un candidat faisant valoir une **situation de handicap** pourra accéder à des dispositions particulières d'aménagement des épreuves d'admission ou de scolarité, sous réserve de transmission des justificatifs précisés sur le portail d'admission et selon les modalités définies.

Rénovation du dispositif des Conventions Éducation Prioritaire

La réforme de l'admission en première année et l'engagement institutionnel en matière d'égalité des chances constituent une opportunité pour une refonte ambitieuse du dispositif emblématique des Conventions Éducation Prioritaire (CEP).

Après 20 ans d'expérience, ce dispositif qui compte plus de 1000 diplômés du master de Sciences Po à ce jour, va se rénover dans un triple mouvement : d'intégration dans la réforme générale de l'accès en première année du Collège universitaire, d'extension de son champ d'application et de renforcement de son impact social.

- En effet, soucieux de rassembler l'ensemble des procédures d'admission, Sciences Po crée en 2021 pour l'accès à son Collège universitaire une seule procédure d'admission aux critères unifiés. Ce faisant, comme le précisent les éléments ci-dessus, se clarifient les conditions d'admission pour toute une cohorte quel que soit son parcours antérieur, national ou international. Les candidatures issues des lycées conventionnés CEP, sont partie intégrante de ce mouvement et seront évaluées selon les mêmes phases et critères. Cette unification de la procédure dessaisira les lycées de la phase d'admissibilité dont ils étaient responsables jusqu'alors.
- Établie dans un nouveau cadre conventionnel au début de l'année 2021, l'extension du dispositif à de nouveaux établissements sera aboutie en 2023 s'adossant à la mission d'Ariane Azéma. Cette extension sera reliée à la définition de la stratégie territoriale de Sciences Po à différents niveaux. La géographie des nouveaux lycées sera ainsi fonction de leur composition sociale, de leur localisation, des dynamiques de territoire avec tous les acteurs publics et privés, et de la carte des implantations croisées des campus de Sciences Po en région et du réseau des IEP. Ce nouveau cadre contractuel sera pensé et construit avec les rectorats concernés qui seront sollicités comme acteurs de ce partenariat tripartite avec les lycées ou les réseaux de lycées et Sciences Po.

Porteur d'une grande partie de l'ambition de Sciences Po d'augmenter le taux de boursiers de l'enseignement supérieur à 30 %, ce dispositif CEP rénové va être étendu via d'une part un doublement des lycées conventionnés de 106 à 200 à l'horizon 2023, et d'autre part, l'augmentation du nombre d'admis qui sera progressivement porté de 10 % à 15 % de la cohorte.

- Sans restreindre la participation aux ateliers CEP aux seuls élèves boursiers des lycées, le nouveau partenariat visera à intégrer aux nouvelles conventions un objectif de boursiers de l'enseignement du secondaire dans les ateliers afin de favoriser l'augmentation de la part des boursiers dans les admis. Cet objectif fera l'objet d'un examen à mi-parcours à la fin des deux années de suivi de l'atelier. Un observatoire sera mis en place avec différents acteurs pour mesurer, chaque année, l'impact social de ce dispositif rénové et de la réforme d'une façon générale.
- Enfin, l'atelier de préparation Sciences Po, pratiqué dans les lycées depuis 20 ans, sortira de cette réforme renforcé grâce à une transformation de son objet : il aura vocation à englober de manière plus

évidente la préparation à l'enseignement supérieur au-delà de la seule préparation à Sciences Po. Il conservera sa « facture » Sciences Po, présente dans le programme des ateliers et notamment à travers les ressources pédagogiques qui seront mises à disposition des participants aux ateliers et des enseignants. Centré sur un objet final qui matérialisait le parcours dans l'atelier, la revue de presse, ne sera plus l'unique objet pédagogique et les enseignants seront autonomes dans la construction de leur atelier et du choix du ou des objets pédagogiques porteurs des compétences identifiées comme indispensables à la réussite dans l'enseignement supérieur. Ce parcours s'étendra de la classe de Première à celle de Terminale sous forme d'ateliers hebdomadaires.

Candidats CEP au sein de la procédure à critères unifiés

Les élèves ayant réalisé l'ensemble de leur scolarité au sein des établissements ayant conclu une Convention Éducation Prioritaire avec Sciences Po, et ayant participé à l'ensemble des ateliers de renforcement des compétences mis en œuvre au sein de leur établissement, se porteront candidats à l'admission en première année de Sciences Po via le dispositif CEP, conformément au règlement des admissions en première année.

- Comme pour tous les autres candidats issus des établissements d'enseignement secondaire français, la candidature des élèves issus des lycées conventionnés s'effectuera sur le portail national Parcoursup.
- Les candidats seront soumis aux mêmes étapes et exigences, avec une prise en compte du parcours du candidat dans sa globalité, mêlant performance académique et persévérance, profil et motivation, engagement et capacité de travail. Les candidatures seront examinées à travers le parcours unique des quatre épreuves d'admission.
- Le dossier de candidature, commun à tous les candidats à l'entrée en première année, permettra la prise en compte du parcours spécifique des élèves issus des établissements CEP et notamment leur participation aux ateliers de préparation à l'enseignement supérieur ainsi que leur situation sociale et territoriale.
 - Au sein du bloc dédié à la trajectoire du candidat et ses performances académiques figurera la « fiche Avenir », rédigée par le professeur principal et l'équipe pédagogique du lycée. C'est le lycée conventionné qui fera part de son avis sur la scolarité de l'élève et également sur le parcours du candidat au sein de l'atelier. Le lycée pourra ainsi s'exprimer sur les thèmes suivants : « *Quelles principales réalisations l'élève a-t-il accomplies au sein de l'atelier ? Quelles compétences transversales a-t-il travaillées ? Qu'a réalisé l'élève pour se préparer à l'enseignement supérieur ?* »
 - Au sein du bloc dédié aux écrits personnels et notamment dans la rubrique « Projet motivé », l'élève devra répondre à la question « Si vous avez suivi au sein de votre établissement un atelier de préparation à l'enseignement supérieur, quels bénéfices en avez-vous retiré ? » et rédiger un récit personnel de cette expérience.
 - Par ailleurs, le dispositif CEP ayant pour objectif de consacrer une part de plus en plus importante de places aux élèves boursiers de l'enseignement scolaire et supérieur, les évaluateurs des dossiers CEP seront formés et particulièrement attentifs au critère social lors de l'appréciation du dossier de candidature et lors de la valorisation du parcours de l'élève dans la notation globale.
- Enfin, conformément au règlement des admissions, les candidatures des élèves issus des lycées conventionnés seront examinées et suivies séparément des autres candidats. La liste des candidats admis et en attente via le dispositif CEP ne sera pas interclassée avec les listes des autres candidats passés par le portail Parcoursup.

Un nouvel atelier de renforcement des compétences préparant à l'accès à l'enseignement supérieur

Tous les candidats issus des lycées conventionnés bénéficieront d'un parcours d'accompagnement renouvelé en présentiel et à distance.

Il s'appuiera notamment sur l'expérience pédagogique des enseignants formant des lycéens **aux compétences transversales nécessaires à leur réussite dans l'enseignement supérieur**, quel qu'il soit, et plus spécifiquement à s'inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po.

Les ateliers repensés seront **ouverts à tous les élèves des lycées conventionnés**, qu'ils soient boursiers ou non, et s'inscriront dans un temps long. Ils pourraient commencer en classe de Première et se poursuivre en classe de Terminale, sans pour autant exclure les élèves de seconde qui souhaiteraient découvrir le programme.

Même si les besoins des élèves sont différents et les moyens d'y répondre également, certains axes de travail sont cruciaux pour favoriser la motivation d'intégrer un cursus d'études supérieur exigeant. En collaboration avec l'Institut des Compétences et de l'Innovation (ICI) de Sciences Po, un **référentiel des compétences** indispensables à acquérir pour réussir dans l'enseignement supérieur sera proposé aux enseignants.

Trois grandes catégories de **compétences transversales** seront travaillées dans le cadre des ateliers :

- Compétences expressives : écriture, lecture, expression orale, anglais ;
- Compétences méthodologiques : questionnement, argumentation, recherche documentaire, analyse et synthèse ;
- Compétences socio-comportementales : écoute, autonomie, persévérance, réflexivité, capacité à travailler en équipe.

Chaque établissement conventionné établira un **projet de parcours d'accompagnement** composé de séquences pédagogiques permettant de travailler ces compétences. Il sera recommandé aux enseignants de demander à leurs élèves de tenir un carnet de bord qui les accompagnera tout au long de leur parcours et servira de base pour évaluer leur progression.

Les **ateliers seront interdisciplinaires** (en articulation avec la réforme du lycée) **et pourront proposer un exercice final** (écrit, oral, travail collectif en français et en anglais), source de motivation pour les élèves et permettant de travailler les compétences attendues.

Dans le prolongement des ateliers en présentiel, une **plateforme numérique** de collaboration et d'apprentissage sera proposée aux enseignants et aux élèves des lycées partenaires, par le biais de l'outil Zoom et le réseau social Whaller, en cours de déploiement, afin de :

- faciliter et densifier les échanges entre les équipes de Sciences Po et les lycées, d'établir une collaboration entre les lycées partenaires dans une perspective d'interactions pédagogiques et de partage de bonnes pratiques ;
- favoriser les échanges entre lycéens qui pourront partager des articles, vidéos ou podcasts sur des thématiques clés ;
- briser l'autocensure et motiver les lycéens à construire un parcours de préparation avec également l'appui de tuteurs étudiants de Sciences Po, qui pourront également apporter un soutien méthodologique sous la supervision des enseignants de l'atelier ;
- proposer aux élèves un accompagnement pédagogique renforcé vers l'enseignement supérieur, au moyen de ressources complémentaires spécifiquement conçues par les enseignants des lycées et

ceux de Sciences Po. Les lycéens auront accès à un espace de ressources pédagogiques, textuelles et visuelles, adaptées à leurs besoins et aux exigences du nouveau Baccalauréat, dans le domaine de la lecture, de l'écriture, de l'oral, de l'image, des données et de la découverte des sciences sociales, en français et en anglais ;

- associer les professeurs de Sciences Po à cet accompagnement dans les lycées, au travers de conférences portant sur des enjeux spécifiques.
- les campus seront parties prenantes de la préparation des élèves à leur réussite dans l'enseignement supérieur.

À ce stade, des échanges réguliers avec les proviseurs et les enseignants des lycées CEP ont permis de :

- informer sur la nouvelle procédure d'admission à critères unifiés ;
- définir les compétences attendues pour réussir dans l'enseignement supérieur et à Sciences Po ;
- commencer à co-construire le nouveau cadre d'atelier présenté en annexe

D'ici la fin de l'année 2020, les échanges avec les lycées partenaires vont s'intensifier afin de :

- finaliser le nouveau cadre d'ateliers qui doit être opérationnel pour la rentrée scolaire 2021 ;
- proposer aux enseignants référents un programme indicatif et des ressources méthodologiques leur permettant de valoriser le dossier de candidature des élèves de terminale pour la campagne d'admission 2021.

Des conventions tripartites : Lycée/Rectorat/Sciences Po

Pour contribuer à la diversification sociale et territoriale du recrutement en première année, Sciences Po projette de doubler le nombre de lycées partenaires Conventions Éducation Prioritaire et d'inscrire désormais les conventions dans un partenariat étroit avec les autorités académiques.

Pour ce faire, une mission d'appui a été engagée en février 2020 afin d'identifier les objectifs et enjeux d'une extension territoriale de la carte des CEP.

À ce stade, la mission a permis de :

- caractériser le profil territorial et social des actuels lycées CEP,
- identifier les académies et territoires sous et surreprésentés,
- prendre en considération d'autres programmes de soutien à l'accès à l'enseignement supérieur (cordées de la réussite, programme d'études intégrées (PEI) et assimilés des IEP, programmes d'égalité des chances ou d'ouverture sociale des grandes écoles) etc.,
- recenser les différents critères statistiques susceptibles d'être retenus pour sélectionner les nouveaux lycées CEP.

À partir de septembre prochain, la mission engagera une concertation avec l'ensemble des recteurs et rectrices afin de

- déterminer les formes d'un appel à candidature conjoint en direction des lycées,
- définir les critères de sélection des lycées intégrant le programme CEP,
- préciser les moyens mis en œuvre ainsi que les éléments de suivi et d'évaluation pour les prochaines et actuelles conventions d'éducation prioritaire,
- arrêter un calendrier de montée en charge progressive du dispositif.

L'objectif est de signer de nouvelles conventions au premier trimestre 2021 afin d'intégrer dans le dispositif rénové des ateliers de premiers élèves de première à la rentrée scolaire 2021 en vue d'une candidature à Sciences Po au printemps 2023.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique d'égalité des chances initiée par Sciences Po depuis presque 20 ans. Outre les Conventions Éducation Prioritaire, Sciences Po accompagne ses étudiants à travers différents dispositifs favorisant l'ouverture sociale.

- une politique d'aide sociale ambitieuse : les étudiants boursiers bénéficient d'un complément équivalent à 75 % de la bourse versée par le CROUS. Ils sont intégralement exonérés des droits de scolarité et peuvent aussi bénéficier d'une aide au logement ainsi que d'une bourse livres en première année auprès de la librairie de Sciences Po ;
- un programme « Booster » : les étudiants admis par le dispositif CEP peuvent bénéficier au mois de juillet d'une semaine intensive de renforcement pédagogique sur le campus de Reims. Cette semaine permet aux participants d'acquérir des outils méthodologiques afin de préparer au mieux la rentrée ;
- des actions de tutorat individuel : les élèves de première année peuvent être accompagnés par un tuteur ou une tutrice, élève en master ou enseignant ;
- des actions de mentorat avec l'appui de collaborateurs et collaboratrices des entreprises partenaires de Sciences Po : le mentor offre des conseils aux étudiants à partir de la deuxième année, les aide à décrypter les codes du monde du travail, leur ouvre son réseau et les aide à développer l'estime de soi.